



CRÉATION D'UNE SCEA

Vous devez constituer un dossier comprenant le **formulaire M0 Agricole** et l'**imprimé NSM**, ainsi que les pièces justificatives suivantes :

Pièces justificatives pour la société :

- 2 exemplaires des statuts originaux** signés par les associés,
- 2 photocopies des statuts** + un exemplaire photocopié jusqu'à l'article concernant le **capital** et sa répartition ;
- 1 publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la constitution de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date de l'envoi ;
- 3 copies de l'acte, délibération ou décision** constatant la nomination des gérants si ceux-ci ne sont pas désignés par les statuts (procès-verbal) ;
- 1 justificatif de jouissance des locaux** du siège de la société (attestation de mise à disposition du propriétaire) ;
- volet social NSM** pour le(s) gérant(s)

*Pièces justificatives **pour chaque associé** :*

- 2 copies de la carte d'identité ou du passeport** ;
+ **extrait d'acte de naissance** de moins de 3 mois
ou copie du **livret de famille (si marié)** ;
+ **justificatif de domicile** de chaque associé
- 1 attestation sur l'honneur** relative à l'**absence de condamnation** ou de sanction pour chaque associé ;
- 1 justificatif d'adresse** (quittance EDF, téléphone, eau...).

Tournez la page, SVP

Renseignements divers :

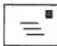
- n° de téléphone sur l'exploitation : .. / .. / .. et n° de fax : .. / .. / ..
 profession du ou des gérants :

Autres pièces :

- 1 copie de la carte d'identité** ou **du passeport** de la personne déposant la formalité (déclarant ou mandataire) ;
 1 pouvoir pour le mandataire déposant la formalité ;
 1 chèque de 73, 34 euros libellé à l'ordre du **Régisseur du TGI de Fort-de-France**
 40 euros en chèque libellé à l'ordre de **l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture**

ATTENTION :

**VOTRE DOSSIER NE POURRA ÊTRE TRANSMIS QUE SI TOUTES LES PIÈCES
JUSTIFICATIVES DEMANDÉES SONT FOURNIES**

 Pour un meilleur service, nous vous proposons de contacter
L'agent CFE, le mardi et le jeudi matin de 8 h 00 à 12 h 00.

 **CFE AGRICOLE**
Chambre d'Agriculture de la Martinique
Place d'Armes B.P. 312
97286 LAMENTIN Cedex 2

 Tél : 0596 51 91 67 ou le 0596 51 75 75
 Fax : 0596 51 93 42
 : cfe@martinique.chambagri.fr

Horaires d'ouverture au public
Mardi et Jeudi matin
de 8 h 00 à 12 h 00